



**mon certificat d'immatriculation (ex-carte grise) a été volé ou perdu
ou est détérioré ... je souhaite obtenir un duplicata**

que faut-il faire et dans quel délai ...



- le propriétaire d'un véhicule peut obtenir un duplicata : si votre certificat original a été volé, perdu ou détérioré (s'il s'agit d'un vol, vous devrez le déclarer avant d'effectuer la démarche).
- ce duplicata aura la même valeur que l'original.
- La déclaration de perte ou de vol se fait avec le formulaire CERFA 13753*02 ([cliquez ici](#)).
- Attention : la déclaration de vol doit être déposée à la gendarmerie ou au commissariat de police, alors que la déclaration de perte doit être faite en préfecture.

où ...

Au guichet de la préfecture de la Meuse	 Par courrier
<div style="text-align: center;">ouverture des guichets du lundi au vendredi de 8h45 à 12h</div> <div style="text-align: center;"> une autre personne que le propriétaire peut effectuer le changement en présentant une procuration et une copie d'un justificatif d'identité</div>	<div style="text-align: center;">Préfecture de la Meuse Service Cartes Grises 40 rue du Bourg CS30512 55012 BAR LE DUC CEDEX</div>

comment ... (liste des pièces à fournir)

1. demande de certificat d'immatriculation complétée, datée et signée (CERFA n° 13750*03 – [cliquer ici](#))
2. pièce d'identité recto-verso en cours de validité de la (ou des personnes) mentionnée (s) sur la carte grise
3. justificatif de domicile récent de moins de 6 mois
4. la preuve d'un contrôle technique en cours de validité
5. *suivant le cas : l'exemplaire n° 2 du formulaire CERFA 13753*02 – déclaration de perte ou de vol complété*
6. *ou suivant le cas : le certificat d'immatriculation détérioré*
7. chèque à l'ordre du régisseur de recette

Le véhicule est immatriculé AA-111-BB	Le véhicule est immatriculé 1234 AB 56
51,76 €	2,76€



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49
site internet : www.meuse.gouv.fr courriel : pref-courrier@meuse.gouv.fr

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	25/09/15
------------------	------------	---	------------	--	----------



En cas d'hébergement chez un tiers, joindre également une attestation de l'hébergeant, une photocopie d'un justificatif de son domicile et une photocopie de sa pièce d'identité recto-verso en cours de validité.

N'oubliez pas de cocher la case correspondante et de lire la notice

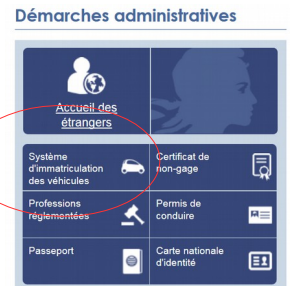
DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE
Articles R 322-1 et suivants du code de la route
Veuillez cocher la case correspondante:

Certificat Duplicata Correction Changement de domicile
 Changement d'état civil ou d'état matrimonial Changement des caractéristiques techniques du véhicule

Lire la notice
cerfa
N° 13750*03
Imprimer
Réinitialiser

informations utiles ...

- cliquer sur le lien : <http://www.meuse.gouv.fr>
rubrique : demarches-administratives



- cliquer sur le lien : <http://www.service-public.fr/>

rubrique transport



- cliquer ici : [FAQ service-public.fr](http://FAQ.service-public.fr)

